

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT BLAISE DU BUIS (Isère)

Nombre de Conseillers Elus : 15

**L'AN DEUX MIL DIX-HUIT**

En exercice : 13

**Le 09 AVRIL**

Présents : ...12

Le Conseil municipal de la Commune de SAINT BLAISE DU BUIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de : Madame Véronique LEONARDI.

Votants : ... 12

Date de convocation : 03 AVRIL 2018

Présents : Mmes Véronique LEONARDI, Muriel LOMER ; Elvira AFONSO SARAT ; Sandrine PERSONNAZ ; Marie-Louise TESSAUR, Leslie MALJOURNAL-BLIN ; MM. Yves BOURELLY ; Jacques BRAIN ; Serge NOGUER ; Roger TESSAUR ; Michel THIBIER ; Stéphane VERY

Pouvoirs : Elvira AFONSO SARAT a donné pouvoir à Marie-Louise TESSAUR, mais est arrivée à 21h15 avant le vote de la première délibération

Absent : Sonia MERCURI

Secrétaire de séance : M. Roger TESSAUR

Le quorum est atteint

Approbation du dernier compte rendu : le procès-verbal du Conseil municipal du 29 mars 2018 est approuvé.

---

## Délibération n°2018040901 : Détermination du nombre de postes d'adjoints après la démission d'un adjoint

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Suite à la démission de Monsieur Grégory BAGDAHN, 2<sup>ème</sup> adjoint, Madame le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur l'évolution du nombre des adjoints.

Ayant entendu cet exposé après en avoir délibéré et suite à un vote à main levée, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de SUPPRIMER le poste d'adjoint laissé vacant, et de porter à deux (02) le nombre de postes d'adjoint.

**Adopté (12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION)**

- de DETERMINER l'ordre du tableau des adjoints au maire, sachant que lors d'une suppression de poste d'adjoint acquise, l'ordre du tableau s'en trouve automatiquement affecté ; chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions (2<sup>ème</sup>) se trouve promu d'un rang au tableau des adjoints.

**Adopté (12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION)**

Le tableau des adjoints au Maire est donc modifié ainsi qu'il suit :

Tableau des adjoints au 08 février 2018		Tableau des adjoints au 09 Avril 2018	
1	Muriel LOMER	1	Muriel LOMER
2	Grégory BAGDAHN	2	Stéphane VERY
3	Stéphane VERY	3	Poste supprimé
4	Poste supprimé		

**Délibération n° 2018040902 : Election d'un nouvel adjoint suite à une démission**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-2, 2122-7, L2122-8 et L2122-10 ;

Vu la lettre de démission de Monsieur Grégory BAGDAHN, 2<sup>ème</sup> adjointe en date du 07 Mars 2018, adressée à Monsieur le Préfet et acceptée par le représentant de l'Etat le 27 Mars 2018,

Considérant la délibération n°2018040901 du 09 avril 2018 relative à l'élection des Adjoints au Maire décidant de réduire le nombre d'adjoints à deux (02),

Il n'y pas lieu de procéder à une nouvelle élection d'adjoint.

Cette délibération n°2018040902 du 09 avril 2018 devient nulle et non avenue.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,  
  
Véronique LEONARDI

*Affiché à la porte de la Mairie le 17/04/2018.*